

RAPPORT ANNUEL 2024

1. 1. Les données comptables :

A/ Le compte annuel de résultat de l'exploitation

- Voir compte de résultat en ANNEXE 1

B/ Présentation des méthodes et éléments de calcul

- Voir présentation du cabinet comptable ACF en document ANNEXE 2

C/ Etat des variations de patrimoine immobilier

- NC

D/ Compte rendu de la situation des biens et immobilisations

- NC

E/ Etat du suivi du programme contractuel d'investissements

- NC

F/ Etat des autres dépenses de renouvellement

- NC

G/ Inventaire des biens désignés

- NC

H/ Engagements à incidences financière

- Salaires : + 2.3 % d'augmentation de la valeur du point au 1er janvier 2024.

1.2. L'analyse de la qualité de service :

- NC

1.3. L'analyse des conditions d'exécution du service :

A/ Conditions d'exécution

- NC

B/ Compte rendu technique et financier

Recettes d'exploitation et subvention :

Une augmentation du chiffre d'affaires de 26 K€ (soit +16.9%) correspondant à une augmentation de la desserte du « Clos des alouettes » et du transport occasionnel. Il faut noter que les commissions sur vente ont progressé artificiellement en 2024. L'année 2023 n'a bénéficié que de 3 trimestres contre 5 trimestres en 2024. Le budget des recettes publicitaires a baissé de 7.46 %. Par application de la formule d'actualisation et de l'avenant 5, la subvention d'Aurillac Agglomération a progressé de 3.1%.

Charges :

Carburant :

Augmentation de ce poste de 3% due essentiellement au remplissage de la cuve en fin d'année et donc du stockage ;

Entretien des véhicules :

Dépense stabilisée malgré un changement de batterie sur une navette (6.8 K€), intervention sur un moteur (2.4 K€) et une boîte de vitesse (1.9 K€) ;

Affrètement et sous-traitance :

Afin d'être conforme à la législation (enfants assis dans un car muni de ceintures de sécurité), les circuits scolaires d'Arpajon ont été sous-traités dès janvier 2024 et la ligne D à compter de la rentrée scolaire de septembre 2024. Le coût de ces services est de 155.7 K€ ;

Assurances :

Poste à nouveau en hausse de 18K€ (+25%). L'appel d'offres a été infructueux et donc une obligation de traiter en gré à gré avec un seul assureur ;

Charges de personnel :

L'organisation de l'attribution des congés payés pour 2024 a eu plusieurs impacts tant socialement qu'économiquement. Une gestion prévisionnelle des effectifs incluant une planification de la prise des congés s'est mise en place. Pour la partie exploitation, le solde de congés 2023 a été éclusé sur 2024 ainsi que la totalité des congés 2024 (hormis pour le personnel en arrêt maladie). Cela a également apporté une équité dans l'attribution des congés pour le personnel de conduite.

Cette nouvelle organisation amène une baisse significative de la dette sociale (CP, CET, article 32 de la CCN) ainsi qu'une baisse du poste salaire. Il faut rapprocher cet état de la charge supplémentaire pour le personnel intérimaire.

I. Les Faits marquants de 2024

Le résultat des différents audits (Financiers, social et marchés publics) a été présenté aux représentants du personnel, aux agents de maîtrise et aux membres du conseil d'administration. Il faut souligner que la mise en place des marchés publics (Achat de carburant, pièces détachées etc ...) a été régularisée avant la présentation des audits.

Un audit Risques Psycho-sociaux a été diligenté.

Fin du contrat avec la sous-traitance avec la société Euro taxi, qui n'a pas souhaité reconduire le contrat. Dans l'attente d'une solution, les courses sous-traitées ont été réalisées en interne. Cela a entraîné des coûts supplémentaires pour Stabus.

II. L'offre de transport et le plan de production

A/ Structuration du réseau

- 6 lignes urbaines
- 12 lignes péri-urbaines
- Service TPMR
- 18 circuits de transport scolaire des écoles primaires

Communes	Nbre de circuits	Nbre d'élèves
Arpajon sur Cère	3	199
Carlat	1	13
Teissieres/ Crandelles	1	21
Giou de Mamou	1	5
Labrousse	1	23
Lacapelle Viescamp	1	11
Lascelles / St Cirques/Mandailles	2	17
Marmanhac / Laroquevieille	2	26
St Simon	1	18
Sansac de Marmiesse	1	4
Vezac	1	6
Ytrac	1	9
Yolet	1	3
Total	17	355

B/ Kilomètres parcourus

Kilomètres Parc véhicules STABUS 2024

PARC VEHICULES STANDARD

TYPE STANDARD	Numéros PARC	Numéros Immatriculation	Mise en circulation	Age des véhicules	Norme Anti Pollution	Kilomètre au	Kilomètre au	KMS Pacouru	Moyenne par type	Moyenne par année & marque
						01/01/2024	31/12/2024			
EOBUS CITARO	074	CA-301-XC	25/10/2007	17 ans et 03 mois	EURO 5	628412	647945	19533	20221,00	17909,86
EOBUS CITARO	073	CF- 463-VQ	25/10/2007	17 ans et 03 mois	EURO 5	612413	641363	28950		
EOBUS CITARO	076	CF- 404-VQ	25/10/2007	17 ans et 03 mois	EURO 5	637377	661443	24066		
EOBUS CITARO	077	CA-359-XC	25/10/2007	17 ans et 03 mois	EURO 5	600557	626914	26357		
EOBUS CITARO	079	CF- 356-VQ	25/10/2007	17 ans et 03 mois	EURO 5	618822	637471	18649		
EOBUS CITARO	0710	CA-472-XC	25/10/2007	17 ans et 03 mois	EURO 5	613953	617724	3771		
EOBUS CITARO K	0711	CA-420-XC	25/10/2007	17 ans et 03 mois	EURO 5	548679	552722	4043	4043	
EOBUS CITARO 2 K	171	EK-223-DL	20/02/2017	07 ans et 11 mois	EURO 6	271641	301663	30022	32298,5	34749,6
EOBUS CITARO 2 K	172	EK-219-DL	20/02/2017	07 ans et 11 mois	EURO 6	269772	302545	32773		
EOBUS CITARO 2 K	173	EK-225-DL	20/02/2017	07 ans et 11 mois	EURO 6	255275	289995	34720		
EOBUS CITARO 2 K	174	EK-216-DL	20/02/2017	07 ans et 11 mois	EURO 6	264301	295980	31679		
EOBUS CITARO 2 S	175	EK-916-JS	28/02/2017	07 ans et 11 mois	EURO 6	304588	349142	44554	44554	
IVECO CROSSWAY	176	EL-369-DM	28/03/2017	07 ans et 10 mois	EURO 6	222191	238588	16397	29454,67	31682,75
IVECO CROSSWAY	177	EL-229-DR	28/03/2017	07 ans et 10 mois	EURO 6	223191	256709	33518		
IVECO CROSSWAY	178	EL-333-EK	28/03/2017	07 ans et 10 mois	EURO 6	227328	265777	38449		
IVECO URBANWAY	1711	ES-623-AP	16/11/2017	07 ans et 02 mois	EURO 6	264379	302746	38367	38367	
IVECO CROSSWAY	2101	GC-361-QP	27/10/2021	03 ans et 03 mois	EURO 6	92666	145066	52400	49226	49226
IVECO CROSSWAY	2102	GC-046-QP	27/10/2021	03 ans et 03 mois	EURO 6	86135	132187	46052		
EOBUS CITARO 2	2201	GH-012-RX	26/07/2022	02 ans et 06 mois	EURO 6 H	66901	115828	48927	45616,5	45616,5
EOBUS CITARO 2	2202	GH-074-RX	26/07/2022	02 ans et 06 mois	EURO 6 H	61407	103713	42306		
IVECO URBANWAY	2203	GK-745-LY	10/11/2022	02 ans et 02 mois	EURO 6 H	28432	69534	41102	42730,5	42730,5
IVECO URBANWAY	2204	GK-825-LY	10/11/2022	02 ans et 02 mois	EURO 6 H	23276	67635	44359		
IVECO URBANWAY	2402	GX-788-RG	20/06/2024	00 ans et 07 mois	EURO 6 H	396	11687	11291	9459,5	9459,5
EOBUS CITARO	2403	GY-609-SJ	13/08/2024	00 ans et 05 mois	EURO 6 H	1058	8686	7628		
TOTAL								29996,38		
Moyenne d'age				08 ans et 08 mois						
Nombre				24						

PARC VEHICULES NAVETTE

TYPE NAVETTE	Numéros Immatriculation	Mise en circulation	Age des véhicules	Norme Anti Pollution	Kilomètre au	Kilomètre au	KMS	Moyenne par type		
					01/01/2024	31/12/2024				
MAXI RIDER DIETRICH	052	CA-580-XC	11/05/2005	19 ans et 08 mois	EURO 3	374095	375594	1499	1499	
BLUEBUS	179	EN-531-GL	14/06/2017	07 ans et 07 mois	ELEC	191228	219642	28414	23401,5	
BLUEBUS	1710	EN-499-GL	14/06/2017	07 ans et 07 mois	ELEC	184000	202389	18389		
TOTAL								48302		
Moyenne d'age				11 ans et 07 mois						
Nombre				3						

PARC VEHICULES PMR LEGER

TYPE PMR LEGER	Numéros Immatriculation	Mise en circulation	Age des véhicules	Norme Anti Pollution	Kilomètre au	Kilomètre au	KMS	Moyenne par type		
					01/01/2024	31/12/2024				
RENAULT Master	182	EZ-908-QP	08/08/2018	06 ans et 05 mois	EURO 6	142586	173892	31306	22123,5	
CITROËN Modulis	181	CH-815-ND	10/07/2012	12 ans et 06 mois	EURO 4	290418	303359	12941		
Citroen	2301	GV-769-SK	14/03/2024	00 ans et 10 mois	ELEC	25	29958	29933	5765	
TOTAL								74180		
Moyenne d'age				06 ans et 07 mois						
Nombre				3						

PARC VEHICULES LEGER									
TYPE PMR LEGER		Numéros Immatriculation	Mise en circulation	Age des véhicules	Norme Anti Pollution	Kilomètre au	Kilomètre au	KMS	Moyenne par type
						01/01/2024	31/12/2024		
CITROEN BERLINGO	043	DG-516-DG	19/08/2004	20 ans et 05 mois	GO	189203	192873	3670	4503
RENAULT KANGOO	071	8171 HW 15	26/01/2007	17 ans et 12 mois	GO	200144	205480	5336	
RENAULT TRAFIC	072	8172 HW 15	26/01/2007	17 ans et 12 mois	GO	82196	83865	1669	1669
PEUJEOT 308	141	DK - 170 - XW	14/10/2014	10 ans et 03 mois	GO	94768	102478	7710	7710
NISSAN E-NV200	201	FN - 882 - BF	16/01/2020	04 ans et 12 mois	ELEC	47125	56584	9459	9459
PEUJEOT 308 HR	231	GS-866-FC	03/11/2023	01 ans et 02 mois	ELEC	1866	13253	11387	11387
PEUJEOT 208 ELEC	2404	GZ-428-BN	09/09/2024	00 ans et 04 mois	ELEC	0	557	557	557
							TOTAL	39788	
				Moyenne d'age	10 ans et 05 mois				
				Nombre	7				

C/ Le Transport A la Demande

A ce jour, les outils ne nous permettent pas de différencier les kilomètres TAD.

III. Les données financières

A/ Les investissements

- NC

B/ Formule d'actualisation du contrat

1) Contrat d'Obligation de Service Public pour l'exploitation du réseau de transport public Urbain :

a) Les parties au contrat :

Autorité organisatrice : Aurillac Agglomération

Exploitant : Société Stabus

b) Objet du contrat :

Par le Contrat, l'Autorité Organisatrice confie à l'Opérateur Interne :

- la gestion et l'exploitation par tous modes de transport du réseau,
- l'affectation des conducteurs et les autres personnels nécessaires à l'exécution du service,
- la gestion commerciale et administrative du service,

- la mise à jour des dispositifs d'information (sur le milieu urbain appartenant à l'Autorité Organisatrice et sur l'ensemble des véhicules affectés au réseau) destinés à l'information des clients (horaires, itinéraires, tarifs, perturbations sur le réseau, etc.)
- la gestion de l'offre de location et d'entretien de vélos,
- la gestion du service des Transports de Personnes à Mobilité Réduite (TPMR),
- la gestion des espaces publicitaires sur les véhicules conformément à l'Article 17.3,
- l'assistance à l'Autorité Organisatrice dans toutes études portant sur le Réseau et ses évolutions ainsi que sur la notion de Mobilité de manière générale

c) Durée :

Le Contrat est conclu pour une durée de six (6) années, à compter du 1er janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2024. Un avenant a prolongé le contrat jusqu'au 31 décembre 2025.

d) Rémunération d'Exploitation Modalités de rémunération d'exploitation prévue au contrat :

Voir document en annexe 3

C/ Le compte d'exploitation

Recettes d'exploitation et subvention :

Une augmentation du chiffre d'affaires de 26 K€ (soit +16.9%) correspondant à une augmentation de la desserte du « Clos des alouettes » et du transport occasionnel. Il faut noter que les commissions sur vente ont progressé artificiellement en 2024. L'année 2023 n'a bénéficié que de 3 trimestres contre 5 trimestres en 2024. Le budget des recettes publicitaires a baissé de 7.46 %. Par application de la formule d'actualisation et de l'avenant 5, la subvention d'Aurillac Agglomération a progressé de 3.1%.

Charges :

Carburant :

Augmentation de ce poste de 3% due essentiellement au remplissage de la cuve en fin d'année et donc du stockage ;

Entretien des véhicules :

Dépense stabilisée malgré un changement de batterie sur une navette (6.8 K€), intervention sur un moteur (2.4 K€) et une boîte de vitesse (1.9 K€) ;

Affrètement et sous-traitance :

Afin d'être conforme à la législation (enfants assis dans un car muni de ceintures de sécurité), les circuits scolaires d'Arpajon ont été sous-traités dès janvier 2024 et la

ligne D à compter de la rentrée scolaire de septembre 2024. L'impact budgétaire est de 155.7 K€ (Chiffre à déduire des charges Stabus) ;

Assurances :

Poste en hausse à nouveau en hausse de 18K€ (+25%). L'appel d'offres a été infructueux et donc une obligation de traiter en gré à gré avec un seul assureur ;

Charges de personnel :

L'organisation de l'attribution des congés payés pour 2024 a eu plusieurs impacts tant socialement qu'économiquement. Une gestion prévisionnelle des effectifs incluant une planification de la prise des congés s'est mise en place. Pour la partie exploitation, le solde de congés 2023 a été éclusé ainsi que la totalité des congés 2024 (hormis pour le personnel en arrêt maladie). Cela a également apporté une équité dans l'attribution des congés pour le personnel de conduite.

Cette nouvelle organisation amène une baisse significative de la dette sociale (CP, CET, article 32 de la CCN) ainsi qu'une baisse du poste salaire. Il faut rapprocher cet état de la charge supplémentaire pour le personnel intérimaire.

IV. Les données commerciales et la grille tarifaire

A/ Evolution tarifaire :

Pas d'évolution tarifaire

B/ Les recettes commerciales

Recettes annuelles Matawan

Titres	Quantité	CA
Fréquence	15553	178859,50 €
Ticket Solo	16707	25060,50 €
Dépannage	79890	159780,00 €
Pass'groupe	155	1782,50 €
Pass Jour	16	80,00 €
Pass Semaine	26	520,00 €
Activ Mensuel	944	33984,00 €
Activ annuel	26	9984,00 €
Pass annuel activ renouvelable	985	30966,00 €
Activ 12 mensualités	106	3392,00 €
Cab1	1600	38400,00 €
Cab 1/2	134	1608,00 €
Cab2	110	13200,00 €
Cab 2 - 12 mensualités	381	3810,00 €
Cab 2 renouvelable	1375	13750,00 €
Cab3	50	10200,00 €
Cab 3 - 12 mensualités	168	2856,00 €
Cab 3 renouvelable	1150	19550,00 €
Surf Mensuel	1805	50540,00 €
pass annuel surf renouvelable	7012	157770,00 €
Surf Annuel	106	28620,00 €
Surf 12 mensualités	13	292,50 €
Duplicata carte	220	1100,00 €
VAE Journée	11	55,00 €
VAE Week-end	2	20,00 €
VAE Semaine	23	460,00 €
VAE Mois	143	5720,00 €
VAE Trimestre	40	4800,00 €
VAE Semestre	21	5040,00 €
Vélo classique journée	22	66,00 €
Vélo classique semaine	57	684,00 €
vélo classique mois	11	264,00 €
Vélo classique semestre	1	96,00 €
Total		803310,00 €

Recettes annuelles de l'application Mybus

	Solo		fréquence		Pass Festival		Surf mensuel		surf annuel	
	Quantité	CA	Quantité	CA	Quantité	CA	Quantité	CA	Quantité	CA
Janvier	1338	2 007,00 €	193	2 219,50 €			22	616,00 €	1	270,00 €
Février	1250	1 875,00 €	161	1 851,50 €			7	196,00 €	0	0,00 €
Mars	1279	1 918,50 €	215	2 472,50 €			16	448,00 €	0	0,00 €
Avril	1180	1 770,00 €	122	1 403,00 €			17	476,00 €	0	0,00 €
Mai	1328	1 992,00 €	173	1 989,50 €			18	504,00 €	0	0,00 €
Juin	1245	1 867,50 €	139	1 598,50 €			7	196,00 €	0	0,00 €
Juillet	1051	1 576,50 €	85	977,50 €			8	224,00 €	0	0,00 €
Août	811	1 216,50 €	86	989,00 €	204	1 020,00 €	12	336,00 €	3	810,00 €
Septembre	1171	1 756,50 €	207	2 380,50 €			42	1 176,00 €	7	1 890,00 €
Octobre	1143	1 714,50 €	138	1 587,00 €			15	420,00 €	0	0,00 €
Novembre	1047	1 570,50 €	147	1 690,50 €			26	728,00 €	0	0,00 €
Décembre	1290	1 935,00 €	137	1 575,50 €			18	504,00 €	0	0,00 €
Total	14133	21 199,50 €	1803	20 734,50 €	204	1 020,00 €	208	5 824,00 €	11	2 970,00 €

Activ mensuel		Pass Jour		Pass semaine		TOTAL (hors pass festival)	
Quantité	CA	Quantité	CA	Quantité	CA	Quantité	CA
25	900,00 €	13	65,00 €	1	20,00 €	361	921,00 €
18	648,00 €	10	50,00 €	2	40,00 €	70	688,00 €
17	612,00 €	8	40,00 €	1	20,00 €	58	632,00 €
16	576,00 €	6	30,00 €	1	20,00 €	47	596,00 €
13	468,00 €	2	10,00 €	1	20,00 €	24	488,00 €
13	468,00 €	8	40,00 €	0	0,00 €	53	468,00 €
12	432,00 €	9	45,00 €	4	80,00 €	61	512,00 €
13	468,00 €	3	15,00 €	0	0,00 €	1858	1 695,00 €
15	540,00 €	8	40,00 €	0	0,00 €	1945	547,00 €
18	648,00 €	5	25,00 €	2	40,00 €	45	688,00 €
19	684,00 €	10	50,00 €	1	20,00 €	70	704,00 €
14	504,00 €	17	85,00 €	2	40,00 €	101	544,00 €
193	6 948,00 €	99	495,00 €	15	300,00 €	16462	58 471,00 €

C/ La fréquentation

Tableau représentant le nombre de validation dans chaque ligne pour l'année,

Du 01-01-2024 au 31-12-2024		
Lignes		Usages enregistrés
1	Ligne 1	462027
2	Ligne 2	234666
3	Ligne 3	200716
4	Ligne 4	76154
5	Ligne 5	86006
6	Ligne 6	46700
11	Bus-train	962
A	Teissières-Jussac-Reilhac-Naucelles	24854
B	Crandelles	7542
C	Ayrens-St Paul des Landes-Espinat	21409
D	Lacapelle Viescamp-Ytrac	23252
E	Sansac-Le Bex-Crespiat	27460
F	Carlat-Vézac	6387
G	Mandailles	11830
H	Yolet-Giou de Mamou	6272
I	Senihes-Les Granges	2941
K	Route des Crêtes	725
L	Laroquevielle-Marmanhac	5945
M	Vezels Roussy-Labrousse	2582
TOTAL		1248430

Les validations Mybus pour l'année 2024.

Mois	Nombre de validations
Janvier 2024	438
Février 2024	488
Mars 2024	368
Avril 2024	326
Mai 2024	532
Juin 2024	688
Juillet 2024	1162
Août 2024	1834
Septembre 2024	3046
Octobre 2024	3154
Novembre 2024	2944
Décembre 2024	3163
TOTAL	18143

D/ Actions commerciales

Juin : Participation au challenge mobilité organisé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Mai et juin : accueil de 495 élèves de CM2 pour une matinée de présentation et de familiarisation à l'utilisation des services de transport en commun

Septembre : Participation au concours du Bus d'Or à Paris. Le candidat Stabus a terminé à la 5^{ème} place sur 58 concurrents. Ce qui est un exploit pour une première participation.

E/ Service VéloCab

Date	VAE Journée		VAE Mois		VAE Semaine		VAE Semestre		VAE Trimestre		VAE Week-end	
	Nb	Total	Nb	Total	Nb	Total	Nb	Total	Nb	Total	Nb	Total
01/2024	0	0	5	200,00 €	1	20,00 €	2	480,00 €	3	360,00 €	0	0
02/2024	0	0	6	240,00 €	2	40,00 €	0	0	5	600,00 €	0	0
03/2024	1	5,00 €	7	280,00 €	1	20,00 €	1	240,00 €	4	480,00 €	0	0
04/2024	0	0	10	400,00 €	7	140,00 €	7	1680,00 €	3	360,00 €	0	0
05/2024	0	0	34	1360,00 €	1	20,00 €	3	720,00 €	1	120,00 €	0	0
06/2024	4	20,00 €	23	920,00 €	5	100,00 €	1	240,00 €	10	1200,00 €	0	0
07/2024	0	0	7	280,00 €	1	20,00 €	0	0	1	120,00 €	0	0
08/2024	0	0	9	360,00 €	2	40,00 €	1	240,00 €	3	360,00 €	0	0
09/2024	0	0	3	120,00 €	0	0	1	240,00 €	2	240,00 €	0	0
10/2024	4	20,00 €	16	640,00 €	1	20,00 €	3	720,00 €	3	360,00 €	1	10,00 €
11/2024	2	10,00 €	18	720,00 €	0	0	2	480,00 €	3	360,00 €	1	10,00 €
12/2024	0	0	5	200,00 €	2	40,00 €	0	0	2	240,00 €	0	0
TOTAL ANNEE	11	55,00 €	143	5720,00 €	23	460,00 €	21	5040,00 €	40	4800,00 €	2	20,00 €

Date	Vélo classique journée		Vélo classique mois		Vélo classique semaine		Vélo classique semestre		Vélo classique trimestre		Vélo classique week-end	
	Nb	Total	Nb	Total	Nb	Total	Nb	Total	Nb	Total	Nb	Total
01/2024	0	0	1	24,00 €	0	0	1	96,00 €	0	0	0	0
02/2024	1	3,00 €	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
03/2024	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
04/2024	1	3,00 €	1	24,00 €	2	24,00 €	0	0	0	0	0	0
05/2024	0	0	1	24,00 €	0	0	0	0	0	0	0	0
06/2024	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
07/2024	14	42,00 €	3	72,00 €	0	0	0	0	0	0	0	0
08/2024	0	0	1	24,00 €	35	420,00 €	0	0	0	0	0	0
09/2024	0	0	1	24,00 €	0	0	0	0	0	0	0	0
10/2024	6	18,00 €	0	0	20	240,00 €	0	0	0	0	0	0
11/2024	0	0	1	24,00 €	0	0	0	0	0	0	0	0
12/2024	0	0	2	48,00 €	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL ANNEE	22	66,00 €	11	264,00 €	57	684,00 €	1	96,00 €	0	0	0	0

V. Le matériel roulant

A/ L'état du parc de véhicule

PARC VEHICULES STANDARD

TYPE STANDARD	Numéros PARC	Numéros Immatriculation	Mise en circulation	Age des véhicules	Norme Anti Pollution	Kilomètre au	Kilomètre au	KMS Pacouru	Moyenne par type	Moyenne par année & marque
						01/01/2024	31/12/2024			
EOBUS CITARO	074	CA-301-XC	25/10/2007	17 ans et 03 mois	EURO 5	628412	647945	19533	20221,00	17909,86
EOBUS CITARO	073	CF- 463-VQ	25/10/2007	17 ans et 03 mois	EURO 5	612413	641363	28950		
EOBUS CITARO	076	CF- 404-VQ	25/10/2007	17 ans et 03 mois	EURO 5	637377	661443	24066		
EOBUS CITARO	077	CA-359-XC	25/10/2007	17 ans et 03 mois	EURO 5	600557	626914	26357		
EOBUS CITARO	079	CF- 356-VQ	25/10/2007	17 ans et 03 mois	EURO 5	618822	637471	18649		
EOBUS CITARO	0710	CA-472-XC	25/10/2007	17 ans et 03 mois	EURO 5	613953	617724	3771	4043	
EOBUS CITARO K	0711	CA-420-XC	25/10/2007	17 ans et 03 mois	EURO 5	548679	552722	4043		
EOBUS CITARO 2 K	171	EK-223-DL	20/02/2017	07 ans et 11 mois	EURO 6	271641	301663	30022	32298,5	34749,6
EOBUS CITARO 2 K	172	EK-219-DL	20/02/2017	07 ans et 11 mois	EURO 6	269772	302545	32773		
EOBUS CITARO 2 K	173	EK-225-DL	20/02/2017	07 ans et 11 mois	EURO 6	255275	289995	34720		
EOBUS CITARO 2 K	174	EK-216-DL	20/02/2017	07 ans et 11 mois	EURO 6	264301	295980	31679		
EOBUS CITARO 2 S	175	EK-916-JS	28/02/2017	07 ans et 11 mois	EURO 6	304588	349142	44554	44554	
IVECO CROSSWAY	176	EL-369-DM	28/03/2017	07 ans et 10 mois	EURO 6	222191	238588	16397	29454,67	31682,75
IVECO CROSSWAY	177	EL-229-DR	28/03/2017	07 ans et 10 mois	EURO 6	223191	256709	33518		
IVECO CROSSWAY	178	EL-333-EK	28/03/2017	07 ans et 10 mois	EURO 6	227328	265777	38449		
IVECO URBANWAY	1711	ES-623-AP	16/11/2017	07 ans et 02 mois	EURO 6	264379	302746	38367	38367	
IVECO CROSSWAY	2101	GC-361-QP	27/10/2021	03 ans et 03 mois	EURO 6	92666	145066	52400	49226	49226
IVECO CROSSWAY	2102	GC-046-QP	27/10/2021	03 ans et 03 mois	EURO 6	86135	132187	46052		
EOBUS CITARO 2	2201	GH-012-RX	26/07/2022	02 ans et 06 mois	EURO 6 H	66901	115828	48927	45616,5	45616,5
EOBUS CITARO 2	2202	GH-074-RX	26/07/2022	02 ans et 06 mois	EURO 6 H	61407	103713	42306	42730,5	42730,5
IVECO URBANWAY	2203	GK-745-LY	10/11/2022	02 ans et 02 mois	EURO 6 H	28432	69534	41102		
IVECO URBANWAY	2204	GK-825-LY	10/11/2022	02 ans et 02 mois	EURO 6 H	23276	67635	44359		
IVECO URBANWAY	2402	GX-788-RG	20/06/2024	00 ans et 07 mois	EURO 6 H	396	11687	11291	9459,5	9459,5
EOBUS CITARO	2403	GY-609-SJ	13/08/2024	00 ans et 05 mois	EURO 6 H	1058	8686	7628		
						TOTAL		29996,38		
				Moyenne d'age	08 ans et 08 mois					
				Nombre	→ 24					

PARC VEHICULES NAVETTE

TYPE NAVETTE	Numéros	Numéros Immatriculation	Mise en circulation	Age des véhicules	Norme Anti Pollution	Kilomètre au	Kilomètre au	KMS	Moyenne par type	
						01/01/2024	31/12/2024			
MAXI RIDER DIETRICH	052	CA-580-XC	11/05/2005	19 ans et 08 mois	EURO 3	374095	375594	1499	1499	
BLUEBUS	179	EN-531-GL	14/06/2017	07 ans et 07 mois	ELEC	191228	219642	28414	23401,5	
BLUEBUS	1710	EN-499-GL	14/06/2017	07 ans et 07 mois	ELEC	184000	202389	18389		
						TOTAL		48302		
				Moyenne d'age	11 ans et 07 mois					
				Nombre	→ 3					

PARC VEHICULES PMR LEGER

TYPE PMR LEGER	Numéros	Numéros Immatriculation	Mise en circulation	Age des véhicules	Norme Anti Pollution	Kilomètre au	Kilomètre au	KMS	Moyenne par type	
						01/01/2024	31/12/2024			
RENAULT Master	182	EZ-908-QP	08/08/2018	06 ans et 05 mois	EURO 6	142586	173892	31306	22123,5	
CITROËN Modulis	181	CH-815-ND	10/07/2012	12 ans et 06 mois	EURO 4	290418	303359	12941		
Citroen	2301	GV-769-SK	14/03/2024	00 ans et 10 mois	ELEC	25	29958	29933	5765	
						TOTAL		74180		
				Moyenne d'age	06 ans et 07 mois					
				Nombre	→ 3					

PARC VEHICULES LEGER									
TYPE PMR LEGER		Numéros Immatriculation	Mise en circulation	Age des véhicules	Norme Anti Pollution	Kilomètre au	Kilomètre au	KMS	Moyenne par type
						01/01/2024	31/12/2024		
CITROEN BERLINGO	043	DG-516-DG	19/08/2004	20 ans et 05 mois	GO	189203	192873	3670	4503
RENAULT KANGOO	071	8171 HW 15	26/01/2007	17 ans et 12 mois	GO	200144	205480	5336	
RENAULT TRAFIC	072	8172 HW 15	26/01/2007	17 ans et 12 mois	GO	82196	83865	1669	1669
PEUJEOT 308	141	DK - 170 - XW	14/10/2014	10 ans et 03 mois	GO	94768	102478	7710	7710
NISSAN E-NV200	201	FN - 882 – BF	16/01/2020	04 ans et 12 mois	ELEC	47125	56584	9459	9459
PEUJEOT 308 HR	231	GS-866-FC	03/11/2023	01 ans et 02 mois	ELEC	1866	13253	11387	11387
PEUJEOT 208 ELEC	2404	GZ-428-BN	09/09/2024	00 ans et 04 mois	ELEC	0	557	557	557
TOTAL								39788	
Moyenne d'age				10 ans et 05 mois					
Nombre				→ 7					

B/ L'évolution de la consommation du carburant

La consommation de carburant est restée stable. L'écart d'achat de carburant s'explique par un remplissage de cuve nécessaire fin décembre. Il y a donc une augmentation du stock de carburant.

VI. La fraude

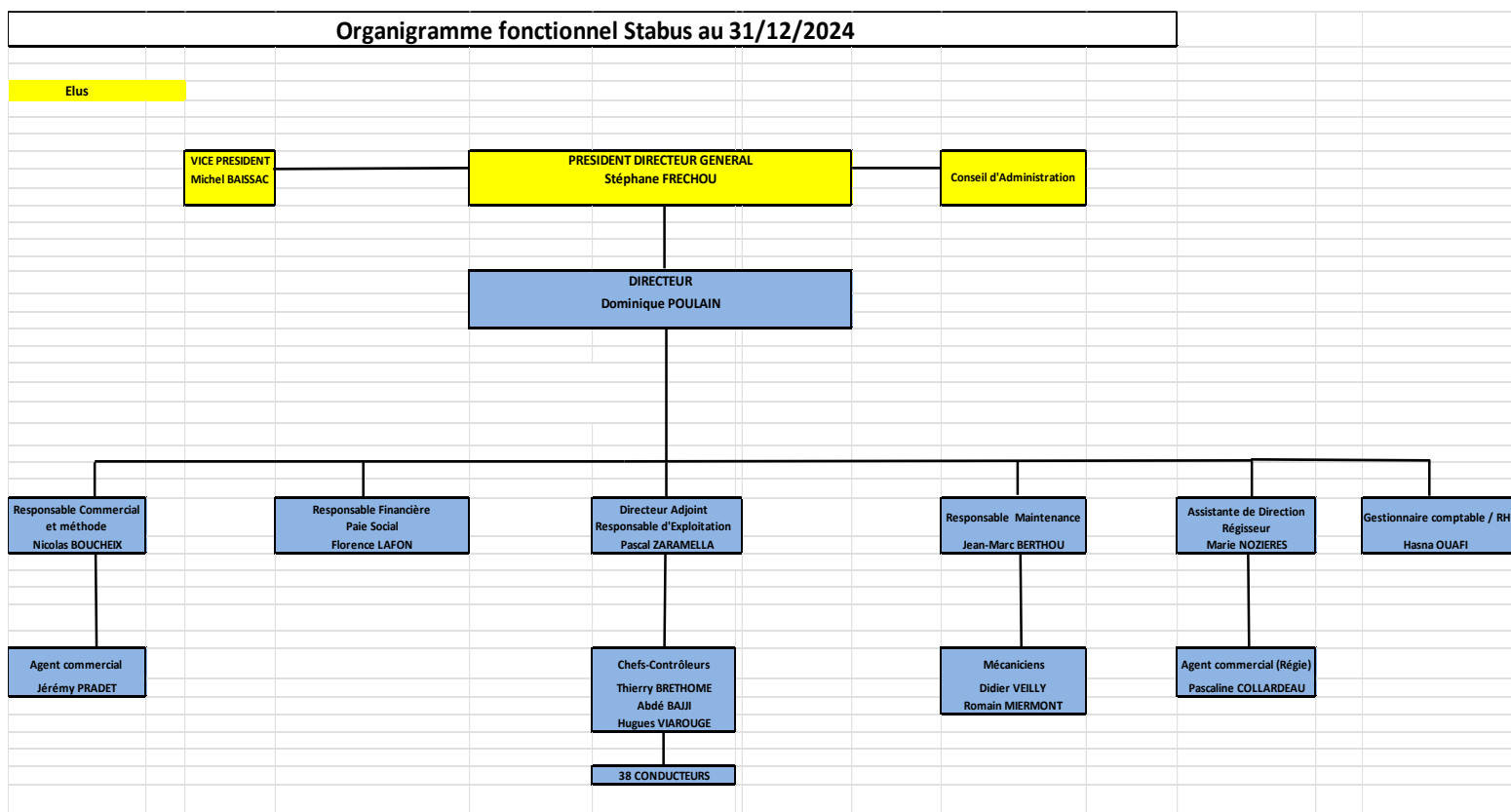
2023								
MOIS	Nb de PV attribués	PV payés	PV annulés	PV payés après relance	Retour courrier	Non Payés MAINTENUS	% de payés/PV dressés	CA
Janvier	2	0	1	0	1	1	0,00%	
Février	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
Mars	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
Avril	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
Mai	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
Juin	1	0	0	0	0	1	0,00%	
Juillet	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
Août	1	0	0	0	0	0	0,00%	
Septembre	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
Octobre	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
Novembre	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
Décembre	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
TOTAL	4	0	1	0	1	2	0,00%	0,00 €

2024								
MOIS	Nb de PV attribués	PV payés	PV annulés	PV payés après relance	Retour courrier	Non Payés MAINTENUS	% de payés/PV dressés	CA
Janvier	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
Février	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
Mars	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
Avril	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
Mai	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
Juin	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
Juillet	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
Août	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
Septembre	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
Octobre	1	0	0	0	0	1	0,00%	
Novembre	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
Décembre	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
TOTAL	1	0	0	0	0	1	0,00%	0,00 €

En 2024 : le procès-verbal n'a pas été réglé et a été transmis à l'OPJ

VII. Le personnel de l'entreprise

A/ Organigramme de l'entreprise



B/ Evolution des heures payées

Un tableau retrace l'évolution globale des heures payées entre 2023 et 2024. Il distingue les heures normales, complémentaires et supplémentaires, ainsi que leur ventilation par type de contrat : personnel permanent (CDI) et personnel sous contrat (CDD). Ce tableau est complété d'un commentaire expliquant les variations constatées.

Tableau comparatif 2023 / 2024 (hors intérim)

Catégorie	Heures 2023	Heures 2024	Evolution %
Personnel permanent (CDI) – Heures normales	84375.00	73260.60	-10.80 %
Personnel permanent (CDI) – H Complémentaires et H Supp	401.19	1945.01	+384.81%
Personnel sous contrat (CDD) – Heures normales	680,14	3 055,28	+349,21 %
Personnel sous contrat – H Complémentaires et H Supp	99,25	121,65	+22,57 %
Total	85555,58	78382,54	-8.39 %

Analyse et interprétation

1. Personnel permanent (CDI)

L'année 2024 est marquée par une **restructuration des volumes horaires**, liée à la fois aux évolutions de l'activité, aux absences longue durée, et aux différentes réorganisations du service Exploitation.

Il faut également noter l'importante évolution des heures de délégation dues au fait du nouveau CSE à plus de cinquante salariés. Pour rappel, nous sommes passés de **20 heures à 120 heures** par mois de délégation. Il faut donc remplacer les absences par du personnel en intérim.

Les heures normales du personnel permanent ont diminué de **10,8 %**, passant de 84 375 à 75 260 heures. Cette baisse est également liée à plusieurs situations d'absence de longue durée (maladies, mi-temps thérapeutiques) survenues en 2024, à la sous-traitance des circuits d'Arpajon et de la ligne D. Il faut regarder l'apurement des compteurs de congés payés de l'année 2023, et donc de dette sociale, en plus des congés de 2024.

En parallèle, les heures complémentaires et supplémentaires ont connu une hausse (+384 %).

2. Personnel sous contrat (CDD)

- Les heures normales travaillées par les CDD ont augmenté, passant de 680 heures en 2023 à plus de 3 000 heures en 2024, soit une hausse de **+349 %**. Nous avons utilisé une disposition "TEST" législative permettant de mettre en place des CDD dit de "multi-remplacement". Ce qui nous a évité de prendre du personnel en intérim. Cette expérimentation prendra fin en avril 2025.

Les heures supplémentaires CDD restent modérées et relativement stables, ce qui démontre un encadrement des dépassements horaires dans cette catégorie.

3. Recours à l'intérim

Bien que les heures exactes du personnel intérimaire ne soient pas intégrées dans le tableau ci-dessus (données non consolidées), le recours à l'intérim a été utilisé principalement pour :

- Remplacer les salariés absents pour les heures de délégation, en réunion pour les élus en CSE ou en temps partiel thérapeutique,
- Gagner en réactivité sur les recrutements,
- Réduire la charge administrative des contrats courts (en remplacement des CDD très courts pratiqués auparavant).
-

Cette stratégie, amorcée fin 2023, s'est accompagnée de l'introduction du logiciel **HEURES**, qui a permis un suivi du temps de travail et une adaptation plus fine des ressources aux besoins.

Conclusion

L'analyse globale montre un **rééquilibrage entre personnel permanent et personnel temporaire**, avec une dynamique d'ajustement basée sur la réalité opérationnelle :

- Le personnel permanent a été davantage sollicité,
- Les CDD ont été utilisés de manière plus ciblée sur des missions longues,
- L'intérim a permis de sécuriser l'activité sans surcharge administrative excessive.

Le suivi du temps de travail a été renforcé grâce à l'outil HEURES, remplaçant les fichiers Excel de 2023, et constitue une avancée notable dans le pilotage RH de l'entreprise.

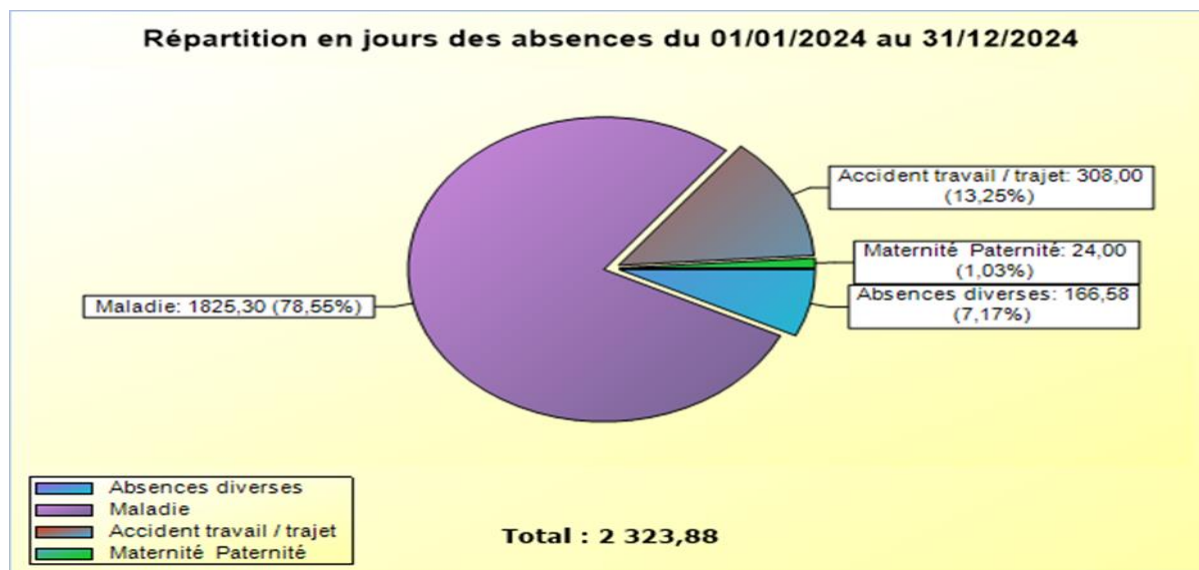
C/ Absentéisme

Un tableau fait état des jours d'absence liés à la maladie ou à des accidents de travail. Ce tableau est complété d'un commentaire expliquant les variations constatées.

Évolution sur les deux dernières années

Année	Jours d'absence pour maladie	Jours d'absence pour accident de travail	Absences diverses	Total jours d'absence	Taux d'absentéisme
2023	566	160	197	923	5.37 %
2024	1825.30	308		2133.30	14.24%

Graphique : Répartition des absences 2024



Commentaire

Le taux d'absentéisme pour l'**année 2024** s'établit à **14,24 %**, contre environ **5,37 % en 2023**. Cette progression s'explique par plusieurs facteurs significatifs :

- Un arrêt maladie de très longue durée a couvert quasiment toute l'année ;
- Trois autres collaborateurs (essentiellement administratif) ont cumulé plus de six mois d'arrêt chacun ;
- Un accident du travail avec arrêt prolongé sur presque tout l'exercice.

Plan d'action engagé

Face à ces constats, un **audit RPS (Risques Psychosociaux)**, a été réalisé en courant 2024 par un cabinet spécialisé. Cet audit a permis d'objectiver les difficultés rencontrées et d'élaborer un **plan d'action structuré**, en cours d'exécution. Parmi les 50 actions identifiées, figurent notamment :

- La clarification des rôles et responsabilités,
- La mise en place de réunions régulières entre gouvernance et terrain,
- Des ateliers collaboratifs pour renforcer la coopération,
- Des actions pour alléger la charge mentale des conducteurs et outiller les salariés face aux conflits,
- Le renforcement de la communication stratégique interne.

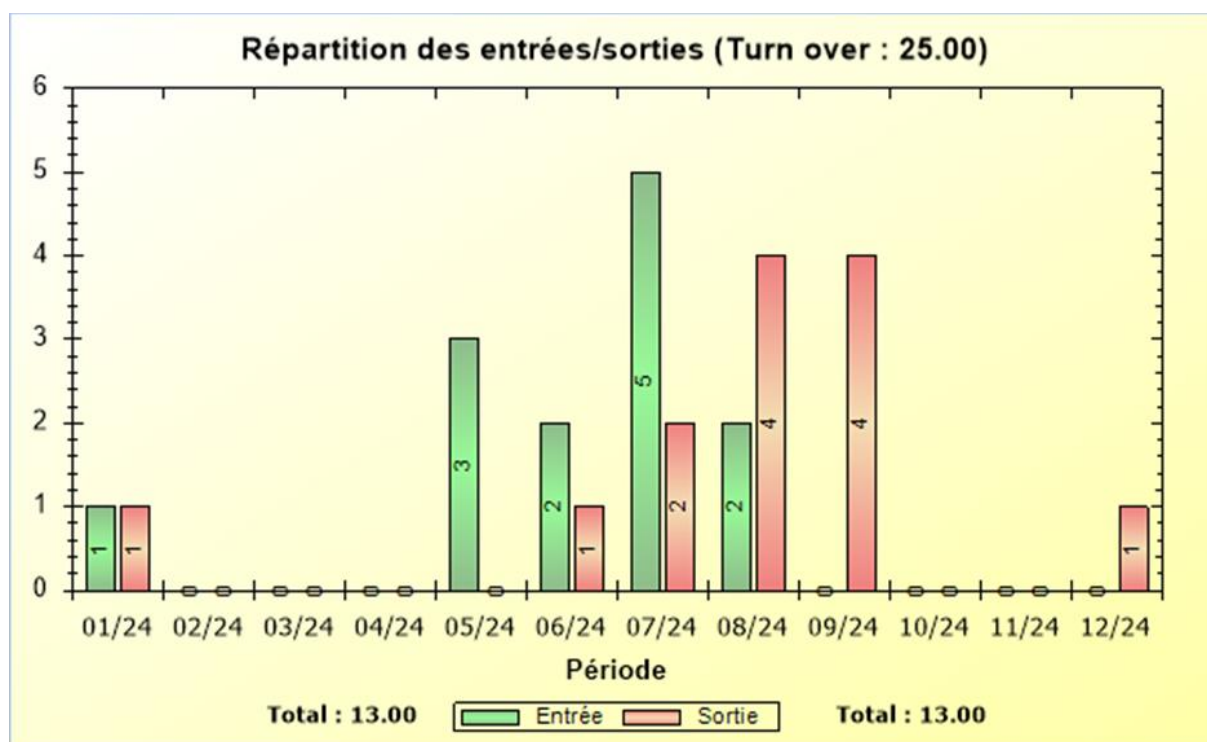
Ce plan vise à restaurer un climat de travail serein, prévenir les situations de mal-être et accompagner les équipes dans la durée.

D/ Vie sociale et mouvements

Au regard de l'expression de certains salariés concernant leurs ressentis sur la qualité de vie au travail dans l'entreprise et parallèlement à l'intervention d'un psychologue du travail, un audit sur les Risques Psycho-Sociaux (RPS) a été mené. Le choix fait par l'entreprise et les partenaires sociaux, s'est porté sur le cabinet Atout Synergia. Celui-ci a établi une photographie de l'entreprise sur la situation sociale et apporté des préconisations. Les membres du CSE et de la direction ont établi un plan d'action à court, moyen et longs termes. À la suite de nos sollicitations, STABUS a pu bénéficier d'une subvention de la CARSAT représentant 80% des frais engagés pour l'audit.

Les mouvements du personnel :

(CDD et CDI)



En 2024, l'entreprise a enregistré **13 entrées** et **13 sorties (Essentiellement des CDD)**, soit un **taux de turn-over de 25 %**.

Les **entrées** ont principalement eu lieu entre mai et août, en réponse à des besoins de remplacements et renfort festival.

Les **sorties** sont concentrées sur le second semestre, principalement pour **fins de contrats (CDD), 2 départs en retraite** et **1 décès**.

Malgré le volume important de mouvements sur une période courte, la continuité d'activité a été assurée grâce à une bonne anticipation RH et une organisation adaptée.

LES ORIENTATIONS 2025

Points réalisés depuis mars 2025 :

Depuis le départ physique de M. Poulain, le directeur adjoint a entrepris une reprise du dialogue social avec les partenaires sociaux.

Plusieurs accords ont été signés :

- Accord sur la sécurité des biens et des personnes,
- Accord sur la mise en place d'astreinte à l'atelier, exploitation et direction,
- Accord sur l'attribution de tenue vestimentaire,
- Accord sur la simplification de la BDESE*,
- Accord NAO intégrant une réforme de l'attribution de la prime dite "Festival de rue".

Du fait du passage à + de 50 salariés, l'entreprise a une obligation légale de mettre en place une Base de Données Economiques, Sociales et Environnementales*.

Un accord a été signé pour simplifier cette base.

Actuellement, nous sommes redescendus en dessous du seuil de 50 salariés. En effet, avec la suppression d'un poste d'agent de maîtrise exploitation (1^{er} avril 2025) et le non-remplacement du poste de responsable d'exploitation à la suite du départ du directeur (24 mai 2025) qu'il faut compléter par la restructuration déjà effectuée au service exploitation, nous sommes de fait sous la barre des 50 salariés.

Les NAO ont également été signées avec une augmentation du point de 1,5 %. Il faut également noter le GVT qui représente + 2%.

Dans cet accord, nous avons corrigé l'attribution de la prime du festival de rue. Celle-ci était destinée uniquement aux personnels en CDI, ce qui était illégal. Nous avons également modifié l'attribution en fonction du présentéisme sur l'année et d'un temps de présence minimal dans l'entreprise sur l'année civile.

Nous avons également mis en place un nouveau règlement intérieur pour être conforme à la législation en vigueur. Par exemple : Protection des lanceurs d'alertes etc... Nous avons également mis en place en détail les contrôles d'alcoolémies et stupéfiants. Le dernier règlement datait de 2013.

A partir du mois de juillet, nous allons mettre en place un coffre-fort numérique pour dématérialiser les feuilles de paie.

Mise en place d'un comité technique exécutif tous les mardis matin avec tous les services de l'entreprise.

Sous-traitance des courses effectuées auparavant par Euro taxi, à la société de taxi de Valentin Liandier par un contrat négocié de gré à gré qui a débuté le 31 mars 2025.

Objectifs proches :

Social :

- Modification de l'accord CET pour une prise plus facile des jours et également la possibilité de monétiser son CET,
- Renégociation de l'accord concernant la journée de solidarité,
- Accord relatif à l'organisation du temps de travail (L'accord actuel est de 1999. Il est à dépoussiérer),
- Mener les entretiens professionnels qui doivent avoir lieu tous les 6 ans (Article L 2312-26 du CdT),
- Elaboration d'un plan de formation pour l'année 2026,
- Mettre en place le droit d'expression des salariés.

A terme, regrouper dans un seul et même accord, tous les accords d'entreprise intégrant les us et coutumes.

A été retrouvé dans les papiers du directeur, un courrier de l'inspecteur du travail datant du 25 octobre 2024 demandant la mise en place d'un accord ou un plan d'action en matière d'égalité professionnelle Femmes/Hommes. Dans sa réponse, le directeur prenait l'engagement d'aborder ce sujet avec les membres du CSE en novembre 2024. Ce point n'a pas été traité. Il y aura donc un accord ou plan d'action à réaliser sur ce sujet. Il faut néanmoins noter que la Convention Collective Nationale indique dans son article 20 sur les SALAIRES point c) la disposition suivante :

Ces dispositions s'appliquent indistinctement aux salariés des deux sexes à l'ancienneté et catégories d'emplois identiques.

Dans le calcul officiel de l'Index de l'égalité femmes-hommes, la note de Stabus est de 94/100 (indice affiché sur le site internet dans les mentions légales).

Partie administrative :

- Analyse pour définir les outils comptables qui doivent correspondre à nos besoins et également pour mettre en place un budget annuel pour l'entreprise,
- Lancement d'une nouvelle concession pour la publicité sur les véhicules,
- Appel d'offres pour la partie interurbaine (début du contrat au 1^{er} janvier 2026).

Gouvernance :

Afin d'assurer une gouvernance efficace, il est prévu de séparer les fonctions de Président et de Directeur Général afin que ce dernier assure les opérations quotidiennes de fonctionnement tel que cela a été préconisé par l'audit réalisé en 2023. Chaque dirigeant exerce ainsi des responsabilités claires et distinctes.

ANNEXES

- Annexe 1 : Compte de résultat
- Annexe 2 : Rapport ACF (document joint)
- Annexe 3 : Rémunération Stabus 2024

Annexe 1

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	182 909		182 909	156 518		26 391	16.86
Chiffre d'affaires NET	182 909		182 909	156 518		26 391	16.86
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			5 509 527	5 318 772		190 756	3.59
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			99 558	13 138		86 420	657.80
Autres produits			14	645		631	97.80
Total des Produits d'exploitation (I)			5 792 009	5 489 073		302 936	5.52
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			397 573	388 561		9 012	2.32
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			34 391	19 669		54 060	274.85
Autres achats et charges externes *			2 399 904	2 056 794		343 109	16.68
Impôts, taxes et versements assimilés			53 956	50 648		3 308	6.53
Salaires et traitements			2 102 167	2 141 522		39 355	1.84
Charges sociales			876 137	912 446		36 309	3.98
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			8 075	23 779		15 704	66.04
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions				7 061		7 061	100.00
Autres charges			6 160	8 698		2 538	29.17
Total des Charges d'exploitation (II)			5 809 581	5 609 177		200 404	3.57
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			17 572	120 104		102 532	85.37
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 507		2 809		698	24.85
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	3 507		2 809		698	24.85
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	5 877		16 087		10 209	63.47
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	5 877		16 087		10 209	63.47
2. Résultat financier (V-VI)	2 370		13 277		10 907	82.15
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	19 942		133 381		113 440	85.05
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	24 665		133 381		108 716	81.51
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	24 665		133 381		108 716	81.51
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 723				4 723	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	4 723				4 723	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	19 942		133 381		113 440	85.05
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	5 820 181		5 625 263		194 918	3.47
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 820 181		5 625 263		194 918	3.47
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)						

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

A.C.F. AURILLAC

Dossier N° 000064 en Euros.

Annexe 3

**CALCUL ACTUALISATION DE LA REMUNERATION DE L'EXPLOITANT - CONTRAT STABUS
(Contrat 2019-2025) APRES AVENANT 4**

Rémunération globale (R) = R1 + R2 + R3

R1 = Rémunération liée à la gestion et à l'exploitation du réseau

R1 = R1a + R1b + R1c

R1a = charges fixes (811 652 € porté à 855 664 par avenant 4)

R1b = production kilométrique réalisée en interne (2 051 218 €)

R1c = production kilométrique sous traitée (1 338 400 €)

R1an = R1a x (0,05 + 0,80 Sn / So + 0,15 FSD3n / FSD3o)

R1a = 855664

Coef actualisation = 1,18166

R1an = 1 011 103,92

R1bn = R1b x (0,05 + 0,15 Gn / Go + 0,72 Sn / So + 0,07 RVn / RVo + 0,01 FSD3n / FSD3o)

R1b = 2051218

Coef actualisation = 1,17481

R1bn = 2 409 791,42

R1cn = R1c x (0,03 + 0,10 Mn / Mo + 0,10 Gn / Go + 0,60 Sn / So + 0,05 RVn / RVo + 0,12 FSD3n / FSD3o)

R1c = 1338400

Coef actualisation = 1,17756

R1cn = 1 576 046,30

R2 = Rémunération liée à l'offre de vélos

R2 = 45 000 € (fixe) Passage à 45.000 € après avenant 5 en 2024

R3 = Rémunération liée au service TPMR

R3 = 8,40 € par course

R3n = R3 x (0,05 + 0,10 Gn / Go + 0,64 Sn / So + 0,08 RVn / RVo + 0,13 FSD3n / FSD3o)

Nb course = 11894

Coef actualisation = 1,18187

R3 = 118 080,16**R = 5 150 021,80****Versements effectués 5 367 450,81****BASE KILOMETRIQUE :**

Contrat :	Production kilométrique Interne	703307 kms
	Production kilométrique sous traitée	448326 kms

Ajustement si la variation est comprise entre + ou - 5% :

Opérateur	type bus	Coût HT base 2019	Nombre	Revalorisation	Total
Interne	Coût kilomètre	0,66	67506	1,17481	52 342,44
Interne	Coût horaire exploitation	26,65	3542	1,17481	110 895,37
Interne	Coût horaire régie	26,65		1,17481	0,00
Sous-Traitance	Coût journalier car	140		1,17756	0,00
Sous-Traitance	Coût journalier minicar	40		1,17756	0,00
Sous-Traitance	Coût journalier VL	30		1,17756	0,00
Sous-Traitance	Coût horaire chauffeur car et minicar	22		1,17756	161 980,13
Sous-Traitance	Coût horaire chauffeur VL	19		1,17756	0,00
Sous-Traitance	Coût kilomètre car et minicar	0,6		1,17756	0,00
Sous-Traitance	Coût kilomètre VL	0,2		1,17756	0,00

Augmentation globale sous-traitance

TOTAL AJUSTEMENT PAR RAPPORT A L'OFFRE KILOMETRIQUE**325 217,93****TOTAL REMUNERATION 2024****5 475 239,74****SOLDE A VERSER****107 788,93**

Indice G = prix à la consommation du gazole (1870)			
	Go		Gn
oct-18	131,95	oct-23	161,37
nov-18	128,44	nov-23	155,36
déc-18	123,19	déc-23	149,88
janv-19	121,15	janv-24	147,97
févr-19	124,46	févr-24	154,11
mars-19	126,59	mars-24	152,21
avr-19	127,27	avr-24	151,45
mai-19	128,48	mai-24	146,25
juin-19	123,57	juin-24	144,49
juil-19	123,15	juil-24	146,06
août-19	122,39	août-24	140,95
sept-19	124,29	sept-24	136,16
moyenne	125,411		148,855

Indice S = taux de salaire horaire des ouvriers du secteur des transports et de l'entreposage (réf : SHO-HZ)			
	So		Sn
4° trim 2018	102,0	4° trim 2023	119,1
1° trim 2019	102,7	1° trim 2024	121,6
2° trim 2019	103,3	2° trim 2024	122,6
3° trim 2019	103,6	3° trim 2024	123,1
moyenne	102,900		121,600

Indice RV = prix à la consommation de la réparation des véhicules personnel (Réf : 07.2.1.2 - Identifiant : 001763141)			
	RVo		RVn
oct-18	105,47	oct-23	126,46
nov-18	105,67	nov-23	126,96
déc-18	105,77	déc-23	126,89
janv-19	106,33	janv-24	127,60
févr-19	106,76	févr-24	127,56
mars-19	107,25	mars-24	127,84
avr-19	107,58	avr-24	128,45
mai-19	107,73	mai-24	128,81
juin-19	108,08	juin-24	128,89
juil-19	108,07	juil-24	129,34
août-19	108,08	août-24	129,86
sept-19	108,16	sept-24	124,17
moyenne	107,079		127,736

Indice FSD3 = frais et services divers - modèle de référence n°3			
	FSD3o		FSD3n
oct-18	130,10	oct-23	162,40
nov-18	129,10	nov-23	162,00
déc-18	128,40	déc-23	162,90
janv-19	128,30	janv-24	161,00
févr-19	128,60	févr-24	161,60
mars-19	128,80	mars-24	160,90
avr-19	129,50	avr-24	160,10
mai-19	129,10	mai-24	157,80
juin-19	128,80	juin-24	158,10
juil-19	129,60	juil-24	159,30
août-19	129,70	août-24	159,90
sept-19	129,30	sept-24	158,00
moyenne	129,108		160,333

Indice M = vente de l'industrie et des services aux entreprises / Autobus et Autocars (source INSEE :identifiant 010535349) Série arrêtée et remplacée par la série 010764838 avec le coef de raccordement de 1,0337			
	Mo		Mn
oct-18	99,70	oct-23	109,47
nov-18	100,10	nov-23	112,26
déc-18	101,10	déc-23	108,85
janv-19	101,00	janv-24	114,12
févr-19	101,40	févr-24	115,05
mars-19	103,40	mars-24	115,98
avr-19	103,10	avr-24	114,12
mai-19	102,90	mai-24	114,02
juin-19	103,60	juin-24	113,60
juil-19	100,70	juil-24	113,81
août-19	101,90	août-24	113,09
sept-19	102,00	sept-24	112,78
moyenne	101,742		113,095